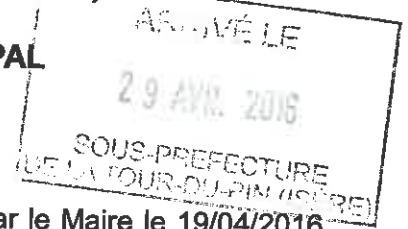




# COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2016.04.25.21**

**OBJET : Instauration d'une indemnité dégressive en remplacement de l'IECSG**

Monsieur le Maire expose que le décret 2015-492 instaure une indemnité dégressive en remplacement de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG qu'il abroge.

Les bénéficiaires de cette indemnité dégressive sont ceux de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG pour autant qu'ils remplissent les conditions d'attribution visées dans le décret 2015-492.

Cette indemnité permet de limiter la perte de rémunération due aux modifications d'assiette de la CSG et du transfert de cotisations de l'assurance maladie vers la CSG en application de la loi de finances de la Sécurité Sociale pour 1998.

Il est proposé d'instaurer l'indemnité dégressive décrite ci-avant en remplacement de l'indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE d'instaurer l'indemnité dégressive visée par le décret 2015-492.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

27 AVR. 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER

